



RÈGLEMENT SPORTIF

La Ligue de Karting de Bretagne Pays de la Loire organise avec le concours de la FFSA, le Championnat de Ligue de Karting dénommé Championnat de l'Ouest.

La Ligue de Karting Bretagne Pays de la Loire est responsable de l'organisation de ce championnat.

Ce Championnat se déroule en une série de 4 épreuves sur une période allant du 8 Mars 2025 au 4 Mai 2025 et dont les première, deuxième et quatrième épreuves sont qualificatives pour les Championnats de France, la troisième est qualificative pour la Coupe de France. Tous les points non prévus au présent règlement relèvent de la Réglementation FFSA et CIK-FIA (Règlements CIK – FIA et Annexes FFSA).

Ce Championnat est organisé conformément aux prescriptions du Code Sportif International et du Règlement Sportif et technique FFSA sans dérogation.



RÈGLEMENT

1) Dans ce document, les intitulés sont énoncés aux seules fins de commodité et ne font pas partie du présent Règlement Sportif.

Toute modification du règlement, préalablement visée devra être impérativement visée par la FFSA.

OBLIGATIONS GÉNÉRALES

2) Tous les Pilotes, Concurrents et Officiels participant au Championnat de Ligue s'engagent à observer toutes les dispositions du Code Sportif International (« le Code »), du Code de Conduite sur Circuits de Karting, le Règlement Technique de Karting (« le Règlement Technique »), les Prescriptions Générales applicables aux Compétitions internationales et Championnats, Coupes et Trophées FFSA de Karting, le Règlement Particulier de la Compétition, le présent Règlement Sportif et les Annexes FFSA.

3) Seule la FFSA est habilitée à accorder des dérogations au présent Règlement particulier.



LE CHAMPIONNAT : PRINCIPE ET DÉROULEMENT

4) Calendrier des compétitions du championnat :

Chaque Championnat de Ligue se déroulera en plusieurs Compétitions.

Dates	Lieu	ASK	Qualification
08-09 Mars 2025	Laval	Laval	Championnat de France
29-30 Mars 2025	Le Mans	ACO	Championnat de France
19-20 Avril 2025	Lohéac	Lohéac	Coupe de France
03-04 Mai 2025	Plessé	Plessé	Championnat de France

5) La Compétition aura le statut de compétition nationale.



6a) Chaque compétition comportera : des essais libres officiels, des essais qualificatifs, des manches qualificatives, les positions au départ seront déterminées par le classement des essais qualificatifs, une super manche, les positions au départ seront déterminées par le classement des manches qualificatives, une finale, les positions au départ seront déterminées par le cumul des points acquis dans les manches qualificatives et la super manche.

Les points attribués seront ceux prévus à l'article 28 de l'annexe sportive FFSA 2025.

6b) Déroulement de la compétition :

Intitulé	Catégorie	Durée / Distance *
Essais qualificatifs	Toutes catégories	6 mn
Manches Qualificatives	<u>Mini 60</u>	8' + 1 tour
	Toutes catégories	10' + 1 tour
Super Manche	<u>Mini 60</u>	10' + 1 tour
	Autres catégories	12' + 1 tour
Finale	<u>Mini 60</u>	12' + 1 tour
	Autres catégories	15' + 1 tour



CLASSEMENT GENERAL CHAMPIONNAT LIGUE

Le classement de chaque super manche et finale donnera lieu à l'attribution des points suivants :

50 points au 1 ^{er}	19 points au 7 ^{ème}	13 points au 13 ^{ème}	7 points au 19 ^{ème}
40 points au 2 ^{ème}	18 points au 8 ^{ème}	12 points au 14 ^{ème}	6 points au 20 ^{ème}
32 points au 3 ^{ème}	17 points au 9 ^{ème}	11 points au 15 ^{ème}	5 points au 21 ^{ème}
26 points au 4 ^{ème}	16 points au 10 ^{ème}	10 points au 16 ^{ème}	4 points au 22 ^{ème}
22 points au 5 ^{ème}	15 points au 11 ^{ème}	9 points au 17 ^{ème}	3 points au 23 ^{ème}
20 points au 6 ^{ème}	14 points au 12 ^{ème}	8 points au 18 ^{ème}	2 points au 24 ^{ème}
			1 point au-delà du 24 ^{ème}

Les pilotes ayant réalisé le meilleur tour chronométré lors de la super manche ou de la finale se verront attribuer 2 points supplémentaires. Ces deux points resteront acquis même dans le cas de résultat décompté.

7b) Disqualification : Tout pilote faisant l'objet d'un rapport, Sportif ou Technique, aboutissant à la disqualification de l'épreuve, ne marquera aucun point au titre de cette épreuve. Ce résultat ne sera pas repris comme l'épreuve à décompter.

7c) Classement général final du CHAMPIONNAT DE LIGUE

Tout pilote prenant part au Championnat de Ligue peut marquer des points.

Les points attribués pour le classement général final du championnat de ligue seront ceux attribués lors de la super manche et de la finale conformément au tableau ci-dessus.



En cas d'ex aequo, sur la base de la totalité des résultats, le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, de troisièmes places et ainsi de suite. Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé ou s'il subsiste encore des ex-aequo, le classement de la finale de la dernière épreuve les départagera.

Les Présidents de Ligue devront impérativement adresser à la FFSA la liste des pilotes ayant participé aux trois épreuves qualificatives pour les championnats de France pour le **31.05.2025**.

CANDIDATURES DES CONCURRENTS : LICENCES

8) Les Championnats de Ligue seront ouverts à tout pilote détenteur d'une licence nationale ou internationale de Karting « Pilote concurrent conducteur » en cours de validité pour 2025, dans sa catégorie et à tout pilote étranger détenteur d'une licence nationale délivrée par une ASN étrangère et de l'autorisation de cette dernière ou d'une licence internationale délivrée par une ASN étrangère.

La Ligue se réserve le droit d'examiner toute candidature présentant un caractère particulier, dans le but de préserver l'esprit du Championnat.

PILOTES ADMIS

9a) Tout pilote désirant participer au Championnat de Ligue devra avoir la possibilité de s'engager à une ou plusieurs épreuves ou à la totalité du Championnat de Ligue.

9b) Seuls seront classés dans le Championnat de Ligue les pilotes licenciés auprès d'une association sportive du ressort de la Ligue organisatrice ou de la Ligue du Sport Automobile et régulièrement affiliée à la FFSA.

9c) Un pilote ne pourra disputer le Championnat de Ligue que dans une seule catégorie, celle dans laquelle il aura participé lors de la première épreuve.

9d) Un pilote qui change de Ligue en cours de saison ne pourra pas être classé dans le Championnat de Ligue d'une autre Ligue.

9e) Les pilotes souhaitant se qualifier pour les Championnats de France Mini 60, Senior, Master, Gentleman, KZ2, KZ2 Master et KZ2 Gentleman devront s'engager au Championnat de Ligue et participer obligatoirement aux 03 épreuves qualificatives du Championnat de Ligue (sauf cas de force majeure) **dans une catégorie fédérale** (Art. 11c -Règlement du Championnat de France 2025).

9f) Les pilotes souhaitant se qualifier pour le Championnat de France Nationale, devront s'engager et participer obligatoirement aux 03 épreuves qualificatives de leur Championnat de Ligue (sauf cas de force majeure) dans la catégorie Nationale.

9g) L'organisation d'un Championnat de Ligue est obligatoire pour les catégories fédérales et reste à la discrétion de chaque Ligue pour les coupes de marques.

9h) En cas d'absence à une épreuve pour raison médicale, le certificat médical original devra obligatoirement être remis à la Ligue dans un délai maximal de 48 H après la manifestation.



KARTS ET MATÉRIELS ADMIS

10a) Définition du Règlement Technique de la catégorie correspondante. Tous les points du Règlement Technique devront être scrupuleusement respectés.

Catégorie	Type Moteur	Nombre	Plombage Moteur
Mini 60	VORTEX MINI FR	Un	OUI
Nationale	ROTAX J125 Max ou ROTAX J125 MAX EVO	Un	NON
Sénior Master Gentleman	IAME X30 125 RL Tag ou ROTAX 125 MAX EVO ROTAX 125 MAX RACING	Deux	NON
KZ2 /KZ2 Master / KZ2 Gentleman	CIK-FIA	Deux	NON
Rotax - Rotax Master DD2 - DD2 Master	Selon règlement coupe de marque	Deux	Selon règlement coupe de marque

CHÂSSIS - MOTEUR

10b) Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque épreuve que d'un ou deux_moteur plombés ou non plombés , (voir tableau ci-dessus) et un seul châssis pour toutes les catégories.

10c) Pour les catégories Mini 60 et Nationale, en cas de casse avérée de moteur sur la piste et dûment constatée par le Délégué Technique dès son entrée en parc assistance arrivée, le pilote pourra utiliser un moteur de secours mais sera pénalisé sur la grille au départ de la course suivant ce changement :
 -si pas de série, pénalité de 10 places sur la grille de départ de la course suivante.
 -si séries, pénalité de 5 places sur la grille de départ dans sa ligne pour la course suivante (manche qualificative).

10d) Des mesures de niveau sonore pourront être effectuées dans toutes les catégories, pour tous les karts et cela conformément au Règlement Technique.



PNEUMATIQUES

10e) Pour l'ensemble des quatre journées en catégories Mini 60 et Nationale, un pilote ne pourra disposer que de 4 pneumatiques slick avant et 4 pneumatiques slick arrière en gestion libre.
 Pour les pneumatiques pluies de la catégorie Nationale 2AV/2AR par journée

Pour les catégories Coupes de Marque, le règlement 2024 de la Coupe de Marque sera appliqué.
 Pour les autres catégories et pour chaque épreuve, il sera possible d'utiliser 2 pneumatiques slick avant et 2 pneumatiques slick arrière, par journée. Il en sera de même pour les pneumatiques pluies.

			Mini 60	Nationale	Sénior Master Gentleman	KZ2 KZ2 Master KZ2 Gentleman	Rotax Rotax Master	DD2 DD2 Master
Essais libres + warm up	Pluie	Quantité						
	Slick	Quantité						
Essais chrono métrés + manches + phases finales	Pluie	Quantité		2AV/2AR par journée	2AV/2AR par journée	2AV/2AR par journée	2AV/2AR par journée	2AV/2AR par journée
	Slick	Quantité	4AV/4AR Gestion Libre	4AV/4AR Gestion Libre	2AV/2AR par journée	2AV/2AR par journée	2AV/2AR par journée	2AV/2AR par journée
Gestion des pneumatiques								
Observations					Pneus neufs obligatoires pour les chronos			

10f) L'appareil de mesure MiniRAE Lite de la société « RAE Systems Inc. (USA) » sera utilisé en Essais Qualificatifs, Manches Qualificatives, et phases finales pour vérifier que les pneumatiques sont en conformité avec le règlement.

La mesure COV des Pneumatiques ne devra pas dépasser 5 ppm (valeur limite maximale) en toutes circonstances.

Note : La pollution des pneumatiques, par ex. par spray pour chaîne, doit être évitée car elle peut entraîner le dépassement de la valeur limite.

Si le contrôle permet d'établir qu'un ou plusieurs pneumatiques ne sont pas en conformité avec le règlement, le pilote concerné ne sera pas autorisé à accéder à la pré-grille (et par conséquent ne participera pas à la partie correspondante de la compétition – essais qualificatifs, manches qualificatives, phases finales). Les réclamations à l'encontre de cette procédure ne sont pas admises. Les réclamations et appels en la matière n'ont pas d'effet suspensif.

10g) La Ligue organisatrice attribuera, à chaque pilote, un numéro de course.

Les numéros seront fournis par la Ligue lors de la première compétition.

Ils devront être placés selon le plan d'identification de la FFSA et ne devront subir aucune modification.



CARBURANT

11) Le carburant devra obligatoirement être de l'E5 Sans Plomb 98.

Seules les huiles figurant dans la liste des lubrifiants agréés par la CIK-FIA de l'année en cours sont autorisées.

Des contrôles seront effectués à partir d'outils de contrôles agréés par la FFSA.

Des substitutions d'essence pourront être effectuées. Chaque pilote devra prévoir un bidon d'huile fermé et cacheté en cas de substitution d'essence.

**SÉCURITÉ GÉNÉRALE**

12) Article 2.14 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

DÉROULEMENT DU CHAMPIONNAT

Les épreuves du Championnat de Ligue devront obligatoirement se dérouler selon le schéma défini par la Réglementation FFSA (règlement CIK-FIA et annexe FFSA).

13a) La compétition se compose d'Essais libres officiels, d'Essais Qualificatifs, de Manches Qualificatives, d'une super manche et d'une Finale.

13b) Les essais libre officiels se dérouleront le samedi suivant entre 8h30 et 15h00

Le roulage sera interdit le vendredi précédent la course.

Les éventuelles séances de warm-up se dérouleront le dimanche matin.

La présence du transpondeur (en état de marche sous la responsabilité du pilote) à partir de la première séance d'essais libres officiels est obligatoire, sous peine d'une amende de 100 €.

13c) La présence de tous les pilotes et concurrents est obligatoire au briefing ; tous devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs.

L'horaire du briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.

13d) Les essais qualificatifs pourront se dérouler conjointement avec des mesures de niveau sonore, pendant une séance limitée dans le temps, maximum 06 min, avec un système de pointage électronique et mentionné dans le règlement particulier. Si nécessaire, les concurrents d'une même catégorie seront divisés en groupes selon le processus employé dans les épreuves nationales.

Durant les essais chronométrés, tout arrêt en zone de réparation est interdit.

13e) L'organisateur pourra prévoir une consolante pour les non-qualifiés.

13f) Manches qualificatives

Création de séries si nécessaire : de 37 pilotes à 54 pilotes, trois séries seront organisées. De 55 à 72 pilotes 4 séries. Les groupes de chrono seront définis de manière aléatoire.

Les concurrents seront divisés dans chaque catégorie en 3 séries ou plus, en tenant compte de la capacité de la piste, réparties suivant le processus ci-dessous :

Le groupe qui aura réalisé le meilleur temps absolu devient la série A, le groupe qui a réalisé le deuxième temps absolu devient la série B, le groupe ayant réalisé le troisième temps absolu devient la série C.

13g) Les places de départ pour les manches qualificatives sont celles du classement des essais qualificatifs.



13h) Déroulement des Manches qualificatives (en fonction du nombre de séries)

3 séries	A contre B	A contre C	B contre C			
4 séries	A contre B	C contre D	A contre D			
	B contre C	A contre C	B contre D			
5 séries	D contre E	A contre B	C contre D	A contre E		
	B contre C	A contre D	B contre E	A contre C	B contre D	C contre E

13i) Phases finales : Un pilote ne pourra prétendre participer aux phases finales (super manche et finale) que s'il a effectivement participé aux manches qualificatives, la non-participation aux manches qualificatives ne pouvant être due qu'à un événement indépendant de la volonté du pilote et constatée par un officiel de l'épreuve. Une seule super manche réservée aux 36 premiers du cumul des manches qualificatives sera effectuée.

Le pilote pourra être refusé au départ de la super manche et de la finale sur décision du Collège des Commissaires Sportifs.

13j) Finale : Les places de départ de la finale seront attribuées selon le cumul des points manches qualificatives et super manche.

GRILLE DE DÉPART

14) Article 28 de l'Annexe Sportive FFSA 2024.

PROCÉDURE DE DÉPART

15) Article 2.20a des Prescriptions Générales CIK-FIA.

16) Sur demande du Directeur de Course, les Commissaires Sportifs pourront utiliser tout système vidéo ou électronique susceptible de les aider à prendre une décision. Les décisions des Commissaires Sportifs pourront prévaloir sur celles des Juges de Fait. Toute infraction aux dispositions du Code ou du présent Règlement Sportif relatives à la procédure de départ pourra entraîner la disqualification du pilote concerné de la Compétition.

SUSPENSION D'UNE COURSE

17) Article 2.21 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

**REPRISE D'UNE COURSE**

18) Article 2.22 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

ARRIVÉE

19) Article 2.23 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

PARC FERMÉ

20) Article 2.13 des Prescriptions Générales CIK-FIA. INCIDENTS

**INCIDENTS**

21) Article 2.24 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

DROITS D'ENGAGEMENT ET FOND DE PRIX

22) Tout pilote désirant participer au Championnat de Ligue devra s'inscrire directement auprès de sa Ligue.

Le montant des droits d'engagement au Championnat de Ligue 2025 pour l'ensemble du championnat est fixé à 420 euros si l'inscription est faite avant le 1 février 2025 . Il est fixé à 460 euros entre le 1 février et le 22 février 2025. Les modalités de règlement seront disponibles sur le site de la Ligue.

En cas de non-participation du pilote au Championnat de Ligue, il ne pourra prétendre à aucun remboursement, sauf cas de force majeure.

Un engagement à la journée sans possibilité d'être classé dans le championnat sera possible en fonction des places disponibles.

Le montant de cet engagement sera de 140 euros si engagement et paiement à l'avance et de 160 euros si engagement sur place.



23) Nombre de participants : Les organisateurs doivent fournir toute facilité aux membres de la Commission des Ligues de Karting de la FFSA, aux Commissaires Sportifs et Techniques Nationaux pour contrôler le nombre de participants de chaque épreuve et cela sans préavis.

24) Rapport de clôture : Les résultats de chaque épreuve de Championnat de Ligue devront faire l'objet d'une rédaction complète des engagés et des participants classés dans le rapport de course obligatoire, signé par les responsables de l'épreuve en question.
Aucun résultat ne sera entériné par la FFSA si ce rapport ne parvient pas au secrétariat de la FFSA dans les 8 jours qui suivent chaque journée.

Rappel 7c) : Les Présidents de Ligue devront impérativement adresser à la FFSA la liste des pilotes ayant participé aux 03 épreuves qualificatives pour les championnats de France pour le **31.05.2025**.

DOTATION ET PROTOCOLE PODIUM

25) A l'issue de chaque épreuve, une cérémonie de podium sera mise en place par le club organisateur. Les pilotes devront se présenter en combinaison de course.

REMISE DES PRIX EN FIN DE SAISON

26) Une remise de prix sera organisée par la Ligue de Karting en fin de saison. Les récompenses seront offertes par la Ligue de Karting. Elles seront réparties par celle-ci suivant des modalités définies dans le règlement particulier du Championnat de Ligue.